



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 04 avril 2022 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
13

Conseillers présents :
12

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, M. Jean-Pierre RINGEISSEN,
Mme Rosalie HUMLER, M. Jacques METTENET, Mme Sylvie CROVISIER,
M. Frédéric LUTTER, M. Bruno BARTHELMÉ, M. Antoine REIBEL,
Mme Samantha LUDWIG, Mme Evelyne RICH,
M. Fabien WEISSENBERGER, Mme Elodie LETELLIER

Membre absent excusé :

Mme Michelle OUDIN

Date de convocation : 28/03/2022

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 février 2022
3. Approbation du compte de gestion 2021
4. Adoption du compte administratif 2021
5. Vote des taxes directes locales pour 2022
6. Versement des subventions aux associations en 2022
7. Vote du budget primitif 2022
8. Communauté de Communes du Canton d'Erstein : programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) – avis des communes
9. Communauté de Communes du Canton d'Erstein : proposition de convention de mise à disposition de locaux scolaires à usage périscolaire
10. Opération « emplois saisonniers » : création de postes
11. Validation de projets d'investissement
12. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions
13. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Avant de traiter les points inscrits à l'ordre du jour, elle propose à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage aux victimes de la guerre en Ukraine.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Samantha LUDWIG en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 FÉVRIER 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance précitée.

Adopté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2021 établi par le Trésorier d'Erstein.

Les résultats du compte de gestion concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice concerné.

**Considérant la régularité des écritures,
statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier d'Erstein n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;**
- **approuve ce document.**

4. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Il est procédé à l'énumération des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2021.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	719 314,85 €
Dépenses :	633 362,65 €
Excédent de l'exercice 2021 :	85 952,20 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2020 :	72 543,21 €
Soit résultat de clôture 2021 :	158 495,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	77 591,92 €
Dépenses :	67 459,46 €
Excédent de l'exercice 2021 :	10 132,46 €
Excédent d'investissement antérieur reporté 2020 :	63 867,73 €
Soit résultat de clôture 2021 :	74 000,19 €

Restes à réaliser (section investissement)

- en dépenses :	5 492,99 €
- en recettes :	33 409,80 €
Soit solde des Restes à Réaliser :	27 916,81 €

En vertu des prescriptions en vigueur, il appartient au Conseil Municipal d'examiner le compte administratif et de comparer la balance générale avec celle du compte de gestion établi par le Trésorier d'Erstein, en faisant valoir le cas échéant les objections qu'il juge nécessaire.

Monsieur Jean-Pierre RINGEISSEN, Maire-Adjoint, assure la présidence et soumet le compte administratif au vote après que le Maire ait quitté la salle.

Après examen du compte administratif 2021, en concordance avec le compte de gestion du Trésorier d'Erstein,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve le compte administratif 2021 du budget principal communal ;**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- précise que les résultats de chaque section sont reportés automatiquement et qu'il n'est pas nécessaire d'affecter ces résultats au compte 1068 ; le résultat global et celui de la section d'investissement étant positifs.

5. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Sur proposition des membres de la Commission des Finances élargie réunis en date du 28 mars 2022,
Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les maintenir à :
TFPB : 21,37 %
TFPNB : 38,91 %

	Bases imposables notifiées par les services fiscaux pour 2022	Taux d'imposition voté	Produit correspondant
Taxe foncière bâti	1 020 000	21,37 %	217 974,- €
Taxe foncière non bâti	56800	38,91 %	22 101,- €

Produit fiscal attendu : 240 075,- €

6. VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2022

Sur proposition de la Commission des Finances élargie réunie en date du 28 mars 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les montants des subventions et participations 2022 à verser aux associations locales, détaillées comme suit :



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

ASSOCIATION	Montant
Amicale des Donneurs de Sang de Benfeld	70.00 €
Société d'Histoire des Quatre Cantons	70.00 €
Souvenir Français	70.00 €
ASLCK	1 000.00 €
Arboriculteurs	200.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200.00 €
Chorale Sainte-Cécile	200.00 €
Football-Club	200.00 €
Football-Club (aide à la licence des jeunes)	860.00 €
Coopérative Scolaire	1 000.00 €
Association Foncière	2 000.00 €
Divers	1 000.00 €
TOTAL	6 870.00 €

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après examen du budget primitif 2022, préalablement étudié en Commission des Finances élargie le 28 mars 2022,

**Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide**

- **d'adopter le budget primitif 2022, voté par chapitre en fonctionnement et en investissement, dont l'équilibre budgétaire s'établit comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés	862 341,41	703 846,00
Résultat de fonctionnement reporté (002)		158 495,41
TOTAL	862 341,41	862 341,41
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés	346 038,41	244 121,41
Reste à réaliser de l'exercice précédant	5 492,99	33 409,80
Solde d'exécution d'investissement reporté (001)		74 000,19
TOTAL	351 531,40	351 531,40
TOTAL DU BUDGET	1 213 872,81	1 213 872,81



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

8. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL (PLHi) – AVIS DES COMMUNES

Madame le Maire expose que la commune a été destinataire, fin 2021, du projet de PLHi présenté lors des derniers ateliers communautaires de septembre 2021. Elle a déjà pu compléter certaines informations la concernant, de manière à présenter un projet le plus complet et le plus à jour possible, essentiellement sur la partie concernant les projets (lotissements, opérations de réhabilitations de corps de fermes, etc.).

Le PLHi est un document d'orientations de la communauté de communes définit pour 6 ans
Le PLHi doit être compatible avec l'ensemble des documents légaux d'aménagement du territoire (Scoters), le PLU doit être compatible avec le PLHi.

L'élaboration du PLHi conduira à un 2^{ème} volet obligatoire sur l'habitat : la mise en œuvre de la réforme de la gestion de la demande et des attributions des logements sociaux.

A présent il s'agit de donner un avis suite à l'arrêt provisoire du projet :

- 1^{ère} délibération du Conseil Communautaire arrêtant provisoirement le projet de PLHi (dossier comprenant les fiches actions, fiches communes et document d'orientations) – 23/02/2022 ;
- transmission officielle du projet de PLHi aux communes pour avis (délai de 2 mois pour délibération des Conseils Municipaux) et au SCOTERS pour avis (même délai de 2 mois pour rendre l'avis) ;
- modification du projet, le cas échéant, et 2^{ème} délibération du Conseil Communautaire arrêtant définitivement le projet de PLHi ;
- transmission du projet définitif de PLHi au Préfet et à la DDT (saisine du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) ;
- modification du projet, le cas échéant, et 3^{ème} délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLHi.

Vu le porter à connaissance de l'Etat transmis en date du 11 décembre 2018 ;

Vu les délibérations 2018/118 du 19 décembre 2018 et 2019/129 du 18 décembre 2019 ;

Vu les articles du code de la construction et de l'habitat L302-2, R302-9 et R302-10 ;

Vu le projet arrêté provisoirement par la Communauté de Communes, D2022/018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 1 abstention, décide

- **de rendre un avis favorable sur le PLHi comprenant : le diagnostic, le programme d'actions, les fiches secteurs et le document d'orientations**

9. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN : PROPOSITION DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES À USAGE PÉRISCOLAIRE



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Madame le Maire propose à l'assemblée la signature d'une convention de mise à disposition de locaux scolaires à usage périscolaire avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein dans le cadre de la compétence « périscolaire ».

Il s'agit de mettre à disposition la salle de motricité de l'école primaire pour les activités périscolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30, dans le but de délester le bâtiment périscolaire en fonction des effectifs inscrits, moyennant une redevance financière de l'ordre de 5,58 Euros par heure d'occupation.

Après lecture du projet de convention,

Et après en avoir largement débattu,

Le Conseil Municipal, par 5 voix CONTRE, 4 voix POUR et 3 abstentions,

- **décide de donner une suite défavorable à cette convention de mise à disposition de locaux scolaires.**

Il est proposé de faire intervenir prochainement un représentant de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour donner plus d'explications sur ce sujet.

10. OPÉRATION « EMPLOIS SAISONNIERS » : CRÉATION DE POSTES

Madame le Maire propose de renouveler l'opération des emplois saisonniers pour les vacances scolaires de l'été 2022 et de valider le principe d'embaucher quatre jeunes de 16 à 18 ans par période de quinze jours pour seconder les employés communaux chargés de l'entretien des bâtiments et espaces verts sur la base d'une durée hebdomadaire de service de 20h00 (4h en matinée sur 5 jours) rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Les périodes concernées sont les suivantes :

- du 04 juillet au 17 juillet
- du 18 juillet au 31 juillet
- du 1^{er} août au 14 août
- du 15 août au 28 août

Les candidatures devront être déposées en mairie avant le 08 mai 2022.

Le choix des candidats sera déterminé par tirage au sort lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal ; les nouvelles demandes étant prioritaires.

Approuvé à l'unanimité.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

11. VALIDATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2021-063 du 13 décembre 2021 portant sur le projet de rénovation de l'éclairage public.

Sur proposition de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de valider la programmation des travaux de rénovation de l'éclairage public et de retenir l'offre suivante, les crédits budgétaires ayant été prévus au budget primitif 2022 :**

Société PONTIGGIA de HORBOURG-WIHR

98 486,00 € HT

12. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS

Relevé des décisions d'urbanisme du 08/02/2022 au 04/04/2022 :

▪ **Déclaration préalable**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
HUSSER Michel	18 rue de l'Orme	Clôture séparative	DP 067 233 21 R 0038	Défavorable le 18/02/2022
RINGEISSEN Jean-Pierre	1A rue du Gal de Gaulle	Local de rangement	DP 067 233 21 R 0040	Favorable le 14/03/2022
HELF Joël	1A rue du Stade	Ravalement de façades	DP 067 233 22 R0002	Favorable le 21/02/2022

▪ **Permis de démolir**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
EARL les Vergers	29A rue du Gal Leclerc	Démolition hangar agricole suite sinistre	PD 067 233 22 R0001	Favorable le 01/03/2022
YACOUB Alexandre	3 rue de Westhouse	Démolition partielle dépendance	PD 067 233 22 R0002	Favorable le 08/03/2022



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

▪ **Permis de construire**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
BURCKEL Dominique	52 rue du Gal Leclerc	Extension d'un hangar agricole	PC 067 233 21 R0011	Favorable le 30/03/2022
LEBHERTZ Rémy	1A rue d'Epfig	Installation d'un double garage monobloc	PC 067 233 21 R0012	Favorable le 22/03/2022
JAEG Marine / BOECKEL Ludovic	14 rue du Hohwald	Construction d'une maison d'habitation	PC 067 233 21 R0013	Favorable le 07/02/2022
RINGEISSEN Marc / DUSSAP Marie	18 rue du Hohwald	Construction d'une maison d'habitation	PC 067 233 21 R0014	Favorable le 16/02/2022
YACOUB Alexandre	3 rue de Westhouse	Construction d'une maison d'habitation	PC 067 233 21 R0015	Favorable le 14/03/2022
SAAS Jean-Luc	Rue du Muguet	Construction d'une maison bi-famille	PC 067 233 22 R0001	Défavorable le 03/03/2022
STOECKEL Doris	2 rue du Hohwald	Construction d'une annexe	PC 067 233 22 R0002	Favorable le 10/03/2022

13. DIVERS

• **Opération « Oschterputz »**

Madame le Maire remercie vivement tous les bénévoles qui ont participé à l'opération « Oschterputz » samedi 02 avril malgré les conditions météorologiques défavorables. Elle propose d'organiser une nouvelle opération de nettoyage à l'automne prochain.

- **Point sur l'organisation du scrutin de l'élection présidentielle les 10 et 24 avril prochains.**
- **Point sur la distribution des journaux communaux et autres documents**
- **Point sur les dispositifs d'accueil d'urgence en faveur des réfugiés ukrainiens.**

Madame le Maire informe également l'assemblée qu'elle a reçu une demande en mairie provenant d'une administrée pour l'accueil d'une famille ukrainienne sur Kertzfeld, qui fait partie de ses connaissances, dans un logement de la commune ou chez un particulier. Cette demande a été relayée auprès des services préfectoraux qui n'ont pas donné suite pour l'instant.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

- **Organisation future de la collecte des déchets par le SMICTOM d'Alsace Centrale**

Monsieur Antoine REIBEL, Conseiller Municipal, demande la parole suite à une récente insertion dans la presse locale.

Il déplore le nouveau système qui sera mis en place dès 2023, à savoir, l'abaissement du nombre de levées du bac gris qui passera de 36 à 18 (compris dans la redevance annuelle).

Il est conscient qu'il y a des efforts à faire, mais selon lui, on en demande trop aux usagers.

Le cas des déchets encombrants est également abordé. Ces derniers ne sont pas toujours pris à la déchetterie, et se retrouvent ainsi dans la nature (champs, forêts...)

Il faudrait aussi adapter l'horaire de fermeture de la déchetterie, car elle ferme trop tôt le soir.

Les élus référents feront le relais auprès des instances concernées.

Séance close à 22h30.

Prochaine séance : mardi 17 mai 2022